

## **Educateur/Educatrice**

### **MISSION**

En tant qu'éducateur, j'assure l'encadrement des élèves et veille au respect du "code qualité de l'accueil" en vigueur. Je favorise le bien-être et l'épanouissement des élèves par des activités sportives, culturelles, pédagogiques, socio et ludo-éducatives. J'assure le lien entre le milieu familial et le milieu scolaire.

### **TACHES & ACTIVITES**

- Accompagner et encadrer les enfants inter et extra muros
- Accueillir et informer les parents et élèves
- Apporter un soutien scolaire
- Collaborer avec d'autres organismes
- Concevoir et animer des activités culturelles, sportives, socio et ludo-éducatives
- Encadrer les repas et les siestes
- Etablir les plannings d'activités en collaboration avec l'équipe
- Evaluer les activités en équipe
- Gérer le matériel d'animation
- Participer activement aux réunions d'équipes, extrascolaires et d'information aux parents
- Participer à la conception et l'évolution du projet pédagogique de l'établissement
- Prendre en charge les enfants en cas d'absence du professeur
- Relayer les anomalies/dysfonctionnements observés tout au long de la journée aux personnes concernées
- Tenir à jour les documents administratifs

### **DIPLOME**

Etre en possession d'un diplôme ou d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel en rapport avec l'emploi.

### **COMPETENCES**

- Agir avec intégrité et professionnalisme
- Savoir communiquer
- Savoir coopérer
- Faire preuve d'une bonne gestion des émotions
- Faire preuve de créativité
- Gérer les conflits
- S'adapter
- Structurer son travail
- Travailler orienté résultats
- Connaissance du développement et du rythme de l'enfant
- Connaissance du contexte communal et scolaire
- Code de déontologie relatif à l'aide à la jeunesse
- Décrets et Circulaires des Fédérations et de l'ONE

**ENTREE EN SERVICE** : Immédiate - Contrat à durée indéterminée 36h/semaine.

**AVANTAGES** : Chèques-repas de 8,00 €/jour de prestation, abonnement STIB, assurance hospitalisation, prime vélo, prime piéton, équilibre vie privée/vie professionnelle, 36 jours de congé annuel au pro rata de l'horaire, assurance pension complémentaire à charge de l'employeur pour le personnel contractuel, réductions sur Tour-opérateurs.